



Conseil de sécurité

Quarante-neuvième année

3397^e séance

Jeudi 30 juin 1994, à 20 h 25

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Al-Khussaiby	(Oman)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Cárdenas
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. LI Zhaoxing
	Djibouti	M. Olhaye
	Espagne	M. Martínez Salazar
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Vorontsov
	France	M. Mérimée
	Nigéria	M. Ayewah
	Nouvelle-Zélande	M. McKinnon
	Pakistan	M. Marker
	République tchèque	M. Rovensky
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David Hannay
	Rwanda	M. Abimana

Ordre du jour

La question d'Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) (S/1994/765)

La séance est ouverte à 20 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question d'Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) (S/1994/765)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Canada et du Venezuela des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président Mme Fréchette (Canada) et M. Tejera Paris (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la question d'Haïti, document S/1994/742, et du rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Haïti, document S/1994/765.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1994/776, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Argentine, le Canada, la France, les États-Unis d'Amérique et le Venezuela.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/1994/686, qui contient le texte d'une lettre datée du 7 juin 1994, adressée au Président du Conseil de sécurité par les Représentants permanents de l'Argentine, du Canada, de la France, des États-Unis d'Amérique et du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Brésil, Chine, République tchèque, Djibouti, France, Nouvelle-Zélande, Nigéria, Oman, Pakistan, Fédération de Russie, Rwanda, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a été adopté à l'unanimité en tant que résolution 933 (19-94).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Ce soir, le Conseil a adopté une résolution nécessaire. Comme l'a suggéré le Secrétaire général dans son rapport, le Conseil a décidé que l'ONU doit maintenant se préparer à faire face à une situation qui évolue rapidement en Haïti. Nous pouvons et nous devons être prêts à agir de manière à appuyer le rétablissement d'un gouvernement démocratique à Port-au-Prince.

Comme nous le savons tous, la situation humanitaire et en matière des droits de l'homme en Haïti s'est récemment détériorée. Cette détérioration est due au refus des autorités militaires en Haïti de s'acquitter de leurs obligations internationales. Ces autorités militaires doivent comprendre que la communauté internationale ne tolérera pas la suppression continue du peuple haïtien.

La résolution de ce soir réaffirme la détermination de la communauté internationale à aider au rétablissement de la démocratie en Haïti et à la reconstruction du pays. Elle réaffirme également notre message aux dirigeants militaires : il est maintenant temps qu'ils s'en aillent.

Pour renforcer ce message, les États-Unis ont pris des mesures supplémentaires pour accroître les pressions sur les militaires haïtiens et leurs partisans. Mon gouvernement a

récemment interdit tous les vols entre les États-Unis et Haïti, gelé les avoirs haïtiens et annulé les visas.

Les États-Unis invitent les autres États Membres à adopter des mesures analogues pour resserrer le noeud coulant autour du cou des militaires haïtiens. Notre décision de ce soir reconnaît que la composition de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) doit également changer.

Nous sommes heureux que le Conseil soit disposé à envisager une Mission des Nations Unies renforcée. Nous espérons recevoir au plus tôt le rapport du Secrétaire général sur les moyens précis permettant à la Mission des Nations Unies d'aider un gouvernement démocratique rétabli en Haïti à maintenir l'ordre public et à assurer la protection aussi bien de la présence internationale que du Gouvernement légitime d'Haïti.

Les autorités militaires ne peuvent ni attendre que la communauté internationale se désintéresse du sort du peuple haïtien ni présumer qu'elle le fera. Leurs tentatives visant à empêcher le déploiement de la Mission des Nations Unies n'aboutiront pas. Bien au contraire, la communauté internationale sera ferme dans sa détermination de rétablir le Président Aristide dans ses fonctions et de restaurer le droit à la démocratie et à la liberté du peuple haïtien.

M. Sardenberg (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Le Gouvernement brésilien continue de suivre de très près les événements en Haïti. Les autorités militaires à Port-au-Prince persistent à défier la volonté de la communauté internationale. Le Brésil appuie fermement le rôle des Nations Unies et de l'Organisation des États américains (OEA) dans leurs efforts pour aider au rétablissement de la démocratie en Haïti. Nous sommes profondément préoccupés de voir que, malgré nos efforts, le Président légitime, Jean-Bertrand Aristide, n'a pas encore pu revenir au pouvoir.

Tout en appuyant les grandes lignes de cette résolution, qui énonce techniquement une prorogation du mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), nous aurions préféré une prorogation pour une période allant au-delà d'un mois. Les sanctions déjà imposées à l'encontre d'Haïti par le Conseil et par certains États Membres individuellement auraient plus facilement pu faire leurs preuves si ce délai avait été plus long. Les mesures adoptées par les Nations Unies et l'Organisation des États américains ont réussi à soumettre à de fortes pressions la cible principale — les autorités militaires haïtiennes et leurs partisans. Le

Conseil devrait demeurer attaché à l'option choisie, tout en suivant en permanence la situation humanitaire.

Compte tenu des implications considérables et du défi très sérieux qu'elle aura probablement à relever, la question d'une éventuelle MINUHA remodelée et renforcée doit être examinée attentivement, dès que nous aurons reçu le rapport du Secrétaire général que lui demande cette résolution.

Nous sommes fermement convaincus que toute décision concernant une modification du mandat initial de la MINUHA doit être mise en oeuvre dans le cadre d'un effort multilatéral visant à aider le Gouvernement légitime et le peuple haïtien pendant la période de transition vers une vie normale régie par la Constitution. La présence d'une MINUHA remodelée aiderait ainsi le Gouvernement du Président Jean-Bertrand Aristide. Nous attendons avec intérêt le rapport que doit présenter le Secrétaire général, et nous serons prêts à continuer d'oeuvrer avec toutes les délégations de manière ouverte, transparente et constructive.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : La délégation russe s'est associée au consensus sur la question de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Mais en même temps, nous nous posons certaines questions quant à cette mission. Elles concernent notamment les recommandations spécifiques relatives à son effectif, à sa composition, à son coût et à la durée des futures activités de cette mission.

Nous avons également des questions au sujet de la liste des problèmes sur lesquels devraient porter ces recommandations d'après les propositions. En tant que l'un des Membres qui versent une contribution élevée à l'Organisation des Nations Unies, nous allons examiner soigneusement la question du financement des mesures proposées par le Secrétaire général.

Nous croyons comprendre aussi que cette résolution ne peut servir de base à aucune mesure autre que la présentation d'un rapport, mentionnée au paragraphe 3, sans une décision préalable du Conseil de sécurité à cet effet. Nous sommes reconnaissants aux auteurs de la résolution d'en avoir tenu compte dans ce texte.

Nous tenons à souligner que nous insisterons pour que des réponses à toutes ces questions et à toute question analogue nous soient données et que nos préoccupations soient dissipées lors du futur examen du rapport du

Secrétaire général et de toute nouvelle prorogation du mandat de la Mission.

M. Cárdenas (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité a renouvelé pour une période d'un mois le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA). Cette période, qui se termine fin juillet, doit être utilisée de manière constructive pour définir les dispositions concernant son renouvellement, de sorte que la Mission ait un mandat révisé et élargi. Mon gouvernement appuie pleinement une telle approche.

Je tiens donc à réitérer la position sans équivoque de la République argentine en faveur du rétablissement de la démocratie en Haïti et du chef haïtien constitutionnel, en la personne du Président Jean-Bertrand Aristide.

Nous espérons que les autorités qui détiennent illégalement le pouvoir en Haïti finiront par comprendre que, conformément à la volonté de la communauté internationale et aux engagements internationaux qu'elles ont pris, la seule option qu'elles ont est de se retirer du pouvoir qu'elles avaient usurpé et qu'elles continuent de détenir illégalement.

Entre-temps, mon gouvernement — qui a déjà contribué un bâtiment de sa marine chargé d'assurer l'efficacité des sanctions économiques imposées par le Conseil — est prêt, bien sûr, à envisager sous une lumière favorable la possibilité de participer à la force des Nations Unies au mandat élargi et révisé.

De même, nous continuerons d'oeuvrer de manière constructive au sein du groupe des Amis du Secrétaire général sur Haïti, en dirigeant nos efforts vers la recherche d'une solution définitive et permanente à la crise haïtienne.

M. LI Zhaoxing (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise est profondément préoccupée par la situation en Haïti. Nous notons que le Secrétaire général et son Représentant spécial, l'Organisation des États américains (OEA) et d'autres pays d'Amérique latine ont fait des efforts inlassables pour trouver une solution politique au problème haïtien. Nous espérons que ces efforts de la

communauté internationale contribueront à la solution du problème haïtien pour que le peuple haïtien puisse vivre en paix.

La délégation chinoise a toujours appuyé le processus de paix en Haïti, et nous engageons vivement les parties concernées à coopérer avec la communauté internationale et les Nations Unies pour appliquer réellement l'Accord de Governors Island et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin de créer les conditions permettant le rétablissement de la paix et de la stabilité en Haïti dès que possible.

Pour diverses raisons, la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA) n'a pas encore été déployée sur le terrain. Cela préoccupe évidemment la communauté internationale. La délégation chinoise estime qu'il faut prioritairement prendre des mesures efficaces pour déployer la MINUHA dès que possible, comme l'autorise la résolution 867 (1993) du Conseil de sécurité, afin de lui permettre de jouer le rôle que lui confère son mandat.

En conséquence, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général pour que soit prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), et nous avons voté pour le projet de résolution qui vient d'être adopté.

Néanmoins, nous entendons déclarer que nous avons de sérieuses réserves à propos de l'élargissement du mandat et du champ d'action de la MINUHA, qui est envisagé dans la résolution. La délégation chinoise tient à bien préciser que son vote en faveur de la résolution n'implique en aucun cas que nous nous engageons à l'avance à assumer une quelconque obligation à ce sujet.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé le stade actuel de son examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Le Conseil de sécurité demeure saisi de la question.

La séance est levée à 21 heures.